



**CONSEIL D'ETABLISSEMENT**  
**Case postale 136**  
**1024 ECUBLENS**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 6 novembre 2013**

**19 h 00**

**Bâtiment Mercure – Route du Bois 6 – 1024 Ecublens**

**Salle Polyvalente**

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2013
- 3) Correspondance – communications
- 4) Informations de la Direction des écoles
- 5) Informations groupes de travail
  - Création GT Règlement des transports scolaires
  - Délégué au GT communal constructions scolaires
- 6) Projet Défi Vélo
- 7) Distributeur boissons
- 8) Divers – Propositions individuelles

<b><u>Présents</u></b> :	Mme Pascale	<b>MANZINI</b>	Présidente et conseillère municipale
	M. Boubker	<b>CHEBBAA</b>	Conseiller communal
	Mme Catherine	<b>GAUCHOUX</b>	Conseillère communale
	M. Jorge	<b>IBAROLA</b>	Conseiller communal
	Mme Isabelle	<b>COSTA RUBIN</b>	Doyenne primaire
	Mme Marie-Claire	<b>BERGERON</b>	Enseignante
	Mme Ariane	<b>RAPPAZ</b>	Enseignante-Médiatrice
	Mme Maïté	<b>PEREZ CHEVALLAZ</b>	Parents
	Mme Barbara	<b>SCHLITTLER</b>	Parents
	Mme Karine	<b>VERNEZ THOMAS</b>	Parents
	Mme Natascha	<b>ALLENBACH</b>	APE
	M. Vincent	<b>GUYAZ</b>	Pasteur
<b><u>Excusés</u></b> :	M. Serge	<b>LUGON</b>	Directeur des écoles
	Mme Clémentine	<b>HUBLEUR</b>	Parents
	M. Giuseppe	<b>BIANCANIELLO</b>	Centre de Jeunes
	M. Aitor	<b>IBAROLA</b>	Commission d'intégration
<b><u>Procès-verbal</u></b> :	Mme Sylvette	<b>MENETREY</b>	secrétaire

**Mme Manzini** ouvre la séance et accueille les nouveaux membres nommés au sein du Conseil d'établissement. Il s'agit de Mme Ariane Rappaz, secteur école, en remplacement de M. Romain Bérard, démissionnaire au 30 juin et de M. Boubker Chebbaa, secteur autorités, en remplacement de M. Jean-Luc Roggo, démissionnaire au 30 juin.

#### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

#### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2013**

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2013 est adopté sans modification, avec remerciements à son auteur.

#### **3. Correspondance - communications**

- **APE**
  - o Courrier adressé par Mme N. Allenbach au nom de l'APE concernant l'ouverture des OS (Options Spécifiques). Ce point sera traité lors de la prochaine séance car la demande a été déposée hors délai pour être porté à l'ordre du jour de cette séance, d'une part, et d'autre part, s'agissant d'un sujet pédagogique, la présence de M. Lugon est nécessaire.
- **Dates prochaines séances**
  - o 19 février 2014, à 19h.00, salle APO
  - o 14 mai 2014, à 19h.00, salle APO
  - o 12 novembre 2014, 19h.00, salle APO

#### **4. Informations de la Direction des écoles**

**Mme Manzini** demande s'il est bien exact que l'enseignement des médias dans le cadre de la prévention, notamment sur les sujets liés aux déviations de l'usage des outils informatiques, est inscrit dans le PER. **Mme Costa Rubin** confirme ce nouvel aspect qui existait déjà précédemment dans l'enseignement, mais qui désormais a été officialisé avec l'introduction du PER (Plan d'Etude Romand) dans les disciplines transversales. Il appartient à chaque enseignant de l'appliquer et de suivre les formations y relatives. **Mme**

**Rappaz** ajoute que le développement de cet enseignement est progressif et qu'il y a tout un travail à mettre en place.

**M. Cheebaa** relève qu'actuellement le site des écoles n'a pas été actualisé. **Mme Costa Rubin** confirme que c'est effectivement le cas compte tenu de l'arrivée imminente d'un portail internet, mis à disposition pour tous les établissements du canton par le Département. A l'heure actuelle chaque élève possède une adresse sur educanet2 dont ils ont accès. Elle relève également que l'école n'est pas en mesure d'obliger les parents d'être en possession d'un ordinateur, malgré l'avis de **M. Cheebaa** qui souligne que l'outil informatique est incontournable pour l'avenir. **Mme Rappaz** complète qu'il y a lieu de tenir compte des dangers d'internet, particulièrement si les parents ne maîtrisent pas cet outil et ne sont pas en mesure d'apporter le soutien nécessaire à son utilisation. Actuellement toutes les classes sont équipées d'au moins un, voire plusieurs ordinateurs, de même que des salles informatiques qui sont bien équipées. Les élèves peuvent également utiliser les ordinateurs en service pour la consultation à la bibliothèque scolaire.

**M. J. Ibarrola** propose l'instauration d'un agenda de classe sous forme informatique. Les points de vue divergent quant au bien-fondé d'un agenda électronique, dont l'usage doit être limité au seul apprentissage et non dans la gestion. **M. Guyaz** ajoute que l'intérêt est plutôt l'aspect pédagogique et non pas technique.

**Mme Costa Rubin** informe le Conseil d'établissement de l'introduction du programme NEO pour la gestion des notes des élèves dont les enseignants doivent désormais faire usage. Un document de 5 pages a été édité par le Département sur le processus d'utilisation de ce programme et transmis aux enseignants cette semaine. Il est accessible par les membres de la Direction uniquement en présence du maître de classe. En effet, il n'a pas pour objectif d'effectuer un contrôle sur le travail des maîtres, mais bien de remplacer le registre des notes manuscrites. **Mme Gauchoux** demande s'il est également possible de voir les absences dans ce programme. C'est effectivement le cas.

**M. Cheebaa** propose d'effectuer, à titre d'information, une enquête sur le pourcentage de parents qui utilisent internet.

## 5. Informations des groupes de travail

Constructions scolaires : **M. A. Ibarrola**, représentant du Conseil d'établissement dans le groupe de travail des constructions scolaires, donnera les informations relatives à ce groupe de travail. **Mme Manzini** indique qu'une première séance de ce groupe de travail, composé des différentes entités concernées, a eu lieu en date du 3 octobre dernier. Un échange intéressant d'informations des différents paramètres impliquant les services concernés a eu lieu. Une seconde séance a été fixée en janvier prochain, laquelle devrait permettre d'établir un rapport à la Municipalité sur les conclusions retenues.

Transport scolaires : un règlement des transports doit être présenté sous forme de préavis au conseil communal en mai 2014. Dès lors un groupe de travail est souhaité pour la rédaction de ce règlement, dont le canevas a déjà été établi par le Département. Mme Perez Chevallaz et Schlitter se portent volontaires pour participer à l'élaboration de ce règlement. Le résultat sera présenté pour la prochaine séance du Conseil d'établissement.

## 6. Projet Défi Vélo

**M. A. Ibarrola** avait proposé de présenter ce projet. Compte tenu de son absence ce point est reporté à la prochaine séance. **Mme Manzini** annonce qu'une liste des prestataires externe des activités de préventions a été établie par l'Unité PSPS et que ce projet fait partie du listing avec mention « intéressant ». Le programme « ça marche », le SEPS et l'Unité PSPS ont décidé d'un commun accord de soutenir le Défi Vélo 2013 à condition qu'il reste sous sa forme 2012. L'Unité PSPS demande de ne faire aucune publicité ou démarchage dans les bâtiments abritant les classes officielles.

## **7. Distributeur à boissons**

Suite à une interpellation de M. Mossi, conseiller communal, **Mme Manzini** souhaite que le Conseil d'établissement statue sur le bien-fondé de distributeur de boissons. Actuellement un seul distributeur est à disposition des élèves dans le bâtiment Mars, géré par un maître de classe. Ce distributeur présente un bénéfice géré par l'Association du Pontet. En cas de suppression de ce distributeur, une alternative doit être proposée aux élèves. L'installation de fontaines à eau sans gobelets, reliées au réseau, est à retenir. Il faut cependant prendre en considération que dans quasi chaque salle de classe il existe un lavabo qui permet aux élèves de boire de l'eau si nécessaire. **M. J. Ibarrola** souhaite pouvoir présenter aux élèves un motif de suppression si tel devait être la décision. Ce point sera repris lors du prochain Conseil d'établissement après apport de plus amples éléments pour décider. **Mme Rappaz** combat le sucre et le goût sucré et insiste sur les études démontrant les effets catastrophiques du sucre dans le corps, sans oublier l'effet additif de certaines boissons tel que le Coca. Elle accepte de débattre de ce sujet au prochain conseil des délégués des élèves.

**Mme Costa Rubin** profite de cette occasion pour signaler qu'au collège d'Epenex l'eau est « infecte ». Dans les autres collèges elle n'est pas toujours d'un goût agréable, ou seulement après l'avoir fait couler un certain temps.

## **8. Divers – Propositions individuelles**

**Mme Perez Chevallaz** souhaite savoir si un débriefing a été organisé suite à l'intervention de l'hélicoptère pendant la Traversée du Jura. **Mme Costa Rubin** précise que c'est justement pour ce type de situation que le Conseil de direction, accompagné de plusieurs partenaires de l'école comme les structures d'accueil, le personnel du service des bâtiments et des PPLS, suit la formation GRAFIC<sup>1</sup> qui a d'ailleurs eu lieu aujourd'hui pour la deuxième journée. Par contre il n'a pas été organisé de débriefing dans la situation demandée. La formation GRAPHIC est une formation visant à développer des compétences en matière de traitement des situations d'urgence au niveau d'un établissement scolaire (décès d'un élève par exemple).

**M. Guyaz** suggère de porter à l'ordre du jour de la prochaine séance un point sur la situation du passage des ecclésiastiques dans les classes, notamment à Ecublens.

**Mme Gauchoux** signale que l'eau des douches de la piscine dans le bâtiment Pluton est trop chaude, voir brûlante.

Prochaine séance : mercredi 19 février 2014, 19h.00, salle polyvalente.

Séance levée à 20 h.45

La secrétaire :

*S. Menétrey*

S. Menétrey

---

<sup>1</sup> Groupe Ressources d'Accompagnement et de Formation en cas d'Incident Critique